

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✎ Séance du 26 MAI 2025 ✎

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 22 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 01

Absents excusés : 04

Pouvoirs : 04 (VELAT Jocelyne ayant donné procuration à MAURE Nadine et CHRADON Brigitte ayant donné procuration à JEANTET Anne et HAY Matthieu ayant donné procuration à PAPI Guillaume et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 14

Secrétaire de séance : PAPI Guillaume

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne		✓	MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte		✓
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

DELIBÉRATION N° 47_2025

Droit de préemption urbain (DPU)

ADOPTÉE à l'Unanimité

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code Général des Collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1^{er}, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;

Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

Dossier 1 :

Vendeurs : M. MENNESSON et Mme TRIQUENEAUX, son épouse

Désignation du bien :

Localisation : 276/278 route de Cotteret

Parcelles : A/2811 (1920m²) – A/4242 (5429m²)

Locaux dans un bâtiment en copropriété : appartement de 28 m² - bâtiment A.

Dossier 2 :

Vendeurs : M. HALDEMANN Jérôme
Désignation du bien :
Localisation : 589 route de St François Jacquard - Roget
Parcelles : B/4173 (524m²)
Bâti sur terrain propre – surface habitable 125 m².

Dossier 3 :

Vendeurs : Consorts GERVAIS Henri
Désignation du bien :
Localisation : 235 route de St François Jacquard
Parcelles : B/2233 (752 m²)- B/2892 (107m²)- B/2756 (1860 m²)
Bâti sur terrain propre – un tènement immobilier comprenant une maison à usage d'habitation élevée sur deux étages avec caves, un grenier, un garage, un carnotzet.

Dossier 4 :

Vendeurs : M. BOYER Jean-Philippe
Désignation du bien :
Localisation : 170 chemin des Praz Derry
Parcelles : A/4235 (1095m²)
Bâti sur terrain propre – une maison d'une surface habitable de 114.14 m².

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens.

Ainsi fait et délibéré le 26 mai 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance,
PAPI Guillaume**



**Le Maire,
GERVAIS André**

